

Date de mise en ligne de  
l'acte : 17/01/2025

**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE MAZERES (ARIÈGE)**

Nombre de Conseillers en exercice : 27  
Présents : 21  
Procurations : 1  
Votants : 22

**N° 2025 1 3**

**L'an DEUX MILLE VINGT CINQ le 13 JANVIER à 18 H 00**, le Conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle « André TRIGANO, sous la présidence de son Maire, Louis MARETTE.

Date convocation du Conseil Municipal : 7 janvier 2025

**Etaient présents :**

Mrs BOUSQUET, CAPY, COTTAVE-CLAUDET, DARDIER, ESTRADE, FONTA, GOURMANDIN, LABEUR, MARETTE, PORTES, TOURAILLES et ZAMBONI.  
Mmes BELMAS, DAGNAC, DESAINT, GUILLEMAT, PONS, RIGAL, ROOU, SALOMÉ et SANEGRE.

**A donné pouvoir :**

Mme THIOUX à M. LABEUR

**Absents excusés :**

Mrs DEJEAN et DELGENES  
Mmes BRIQUET-BOISSIERE, DARBAS et PITORRE

**Secrétaire de séance : DARDIER Louis**

**OBJET : VOLET FINANCIER : Aménagement de la ferme de Grévilou-DETR  
2025 Priorité 2 et /ou FNADT**

En juin 2024, la commune de Mazères a acquis la ferme de GREVILLOU avec un hectare de terre qui l'entoure. Située idéalement au cœur du domaine, à proximité immédiate de la berge du lac de « Grévilou », la commune porte le projet d'aménager cet espace en un lieu de sensibilisation aux milieux humides et à l'importance de la préservation de ces écosystèmes.

Cet aménagement se décompose en trois zones et en deux étapes :

1<sup>ère</sup> étape : ZONE A et ZONE B : 2025/2026

- Zone A : Zone publique, en libre accès, côté route dont l'étude d'avant-projet est déjà réalisée et le chiffrage des travaux également joint.

Elle sera constituée de : cave à coléoptères, prairie sauvage, sandarium, muret en pierre, tours en pierre, hot spot maigre, mare amphibiens et insectes aquatiques, massifs d'orties sauvages, observatoire panoramique, aménagement de zone de nidification et de radeaux flottants et panneau orchidées.

- Zone B : Zone privée, côté lac, qui sera une zone de quiétude pour les oiseaux.

Elle sera seulement accessible aux scolaires et aux visiteurs, encadrés par un animateur ou un gestionnaire.

L'idée est de garder une zone de tranquillité pour les oiseaux nicheurs, présents en période de nidification et également en période d'hivernage.

2<sup>ème</sup> étape : ZONE C : 2026/2027

- Zone C : Future maison de la nature (2026-2027)

La zone C correspond aux bâtiments et dépendances.

Ce 1er aménagement est estimé à 70 042.19 € HT, auxquels il convient d'ajouter les frais d'acquisition immobilière.

Ce projet est éligible aux financements suivants :

CHARGES		RECETTES		
<b>ACQUISITION</b>				
Acquisition ensemble immobilier- <b>Déjà réalisée en 2024</b>	384 973,34 €	Etat : DETR - FNADT 2025	40,00%	182 006,21 €
<b>TRAVAUX</b>	<b>70 042,19 €</b>			
Plantations -	1 604,77 €	CD09	20,00%	91 003,11 €
Construction d'un observatoire et cheminement piétons	52 018,50 €			
Création mares : bâches	4 725,98 €			
Signalétique	6 322,50 €			
Zone Hot spot maigre	4 907,10 €			
Nichoirs à hirondelles	463,34 €			
		Autofinancement commune de Mazères	40,0%	182 006,21 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>455 015,53 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100,0%</b>	<b>455 015,53 €</b>

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **approuve** le projet et son plan de financement prévisionnel
- **autorise** Monsieur le Maire à déposer les demandes de financement correspondantes auprès de l'Etat à travers le DETR 2025 (priorité 2) et /ou le FNADT et à inscrire les crédits nécessaires au budget 2025.
- **autorise** Monsieur le Maire à accomplir les formalités nécessaires à l'exécution de la présente.

**FAIT ET DELIBERE les JOURS MOIS ET AN QUE SUSDIT**  
**Pour copie conforme - au registre sont les signatures**  
**MAZERES, le 14 janvier 2025**

Le Maire,  
 Louis MARETTE



Le secrétaire de Séance,  
 Louis DARDIER